

FICHE TECHNIQUE MANIFESTATION

DEMANDE DE MATÉRIEL

Merci de retourner ce document 1 mois avant la manifestation

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Organisateur :

Référant organisateur (Nom, prénom) :

Téléphone :

Courriel :

NOM DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

HORAIRE DE LA MANIFESTATION :

Installation le

Rangement le

LIEU DE LA MANIFESTATION (fournir un plan d'implantation du matériel si besoin):

- Salle Polyvalente Parc Municipal Stade Salle des Fêtes Galembrun
 Allées du Foirail Sous la Halle Salle Ancienne école autre.....

Cadre réservé à la commune -

- Condition de remise de clés :

Déjà en possession des clés

En mairie : retrait le [] avant [] retour le [] avant []

DEMANDE DE MATÉRIEL

Nature du Matériel	Quantités	Cadre réservé à la commune
Chapiteaux		
WC mobile		
Tables - Bancs		
Barrières de sécurité		
Coffret électrique		
Grille exposition (CCHT)		
Podium mobile CCSG Petit / Grand		
Barbecue		
Container OM		
Éclairage/ Électricité (nb de prises et ampérage)		
Autre		
Autre		

Information : le matériel mis à disposition doit être utilisé à bon escient. En cas de dégradation constatée lors de la restitution la commune se réserve le droit de facturer à l'emprunteur le coût des réparations.

Cadre réservé à la commune /PRISE EN CHARGE DU MATÉRIEL :

-Transport du matériel assuré par :

Mairie dépôt le /..... /..... à retour le / /..... à Lieu :
 Demandeur retrait le /..... /..... à retour le / /..... à Lieu :

- Montage assuré par : Mairie Demandeur Partagé

Observations

AUTRES DEMANDES :

Arrêté du maire circulation / stationnement / Bruit : (date (s) rue (s) et lieu à préciser :

Demande de débit de boissons Catégorie 3 : date (s) :de hàh

Pose de banderoles* : Oui Non Fléchage : Oui Non

Autres (présence d'un élu, récompenses, gerbe, drapeau, apéritif etc.....):

Pose de banderoles :

Nombre :

- Lieu (x) :
- Route de St Paul
 - Route de Cadours
 - Route de Grenade
 - Route de Thil
 - sur site

* **La pose et la dépose des banderoles sont effectuées par l'association.** Elles sont installées 10 jours avant la manifestation et sont retirées le jour suivant celle-ci. Tout autre affichage sera interdit sauf accord express de Monsieur le Maire.
Le fléchage de la manifestation est autorisé.

-Autre (s) demande (s) :

A le.....

Signature du demandeur

Avis responsable service vie associative

L'Élu délégué

Avis service technique

Afin de faciliter l'organisation du travail des services, nous vous remercions d'être le plus précis possible dans le remplissage de cette fiche, pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 05 61 85 40 43.